

GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

ADDENDUM A LA DEUXIEME NOTE D'ORIENTATION SUR L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DE PAYS RELATIFS AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Novembre 2009

1. Introduction

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'inscrivent dans les efforts partagés de développement de la planète pour atténuer certaines manifestations de la pauvreté. Des progrès notables dans la lutte contre l'extrême pauvreté, dans l'augmentation du nombre d'inscriptions scolaires et l'amélioration de la santé infantile, dans l'expansion des services d'alimentation en eau salubre, dans la maîtrise du paludisme et le traitement du sida, même dans les pays les plus pauvres, prouvent que les OMD sont réalisables. Pourtant, malgré les succès enregistrés, les conditions de vie des populations les plus pauvres ne s'améliorent que très lentement et dans certains pays les gains durement acquis sont grignotés. Sans un engagement réaffirmé en faveur d'une action concrète, globale et ciblée, notamment en cette période de crise économique mondiale, de nombreux pays n'atteindront pas tous les objectifs des OMD d'ici à 2015.

La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée aux OMD et prévue en 2010 et les débats qui la précéderont (Examen 2010 des OMD) constitueront une excellente occasion de mobiliser et de relancer les efforts dans ce domaine, car il ne sert à rien de vouloir prétendre que rien n'a changé. L'examen des OMD en 2010 sera un moment décisif pour insuffler un nouvel élan politique et pour stimuler l'action collective et l'effort indispensables à l'accélération et au maintien des progrès accomplis sur les OMD à l'orée des cinq années qui restent pour atteindre ces objectifs.

La publication spécialement prévue en 2010 des Rapports de pays relatifs aux OMD devrait permettre de réaffirmer l'échéance de 2015, en proposant aux acteurs nationaux un cadre commun d'action renouvelée.

II. Objectif et raison d'être

L'addendum complète la 2nd note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'établissement des rapports de pays relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (adoptée en 2003). (1) Il a été rendu nécessaire par les nouveaux développements intervenus depuis la dernière remise à jour et adoption en 2003 d'une première note d'orientation sur la question. Ces nouveaux développements sont :

- Les progrès très contrastés sur les OMD accomplis à l'intérieur des pays et d'un objectif à l'autre : la plupart des pays ont enregistré des avancées rapides sur certains aspects des objectifs, mais bien plus lentes sur d'autres, laissant présager l'incapacité de certains pays à atteindre les objectifs.
- Les inégalités croissantes entre les pays et à l'intérieur des pays, indiquant que *même* là où les progrès sur les OMD semblent satisfaisants, il y aurait des disparités sous-jacentes qui touchent surtout les populations les plus pauvres.
- Les nouvelles difficultés d'ordre alimentaire et pétrolier, et les crises économique et financière mondiales ont fortement ralenti la progression sur les OMD, risquant à terme de freiner, voire inverser, les avancées enregistrées. Le phénomène de changement climatique ne fait qu'aggraver cette situation.
- Les connaissances solides acquises depuis neuf ans sur la nature et l'efficacité des actions nécessaires à faire progresser les OMD ne permettent toujours pas de dire précisément quels sont les facteurs qui entravent la réalisation des OMD et comment amplifier les succès accomplis.
- Les bons résultats obtenus par certains pays par le biais de techniques innovantes (dans les domaines énergétique, technologique et de la gouvernance notamment) sont un puissant facteur d'incitation pour les pays du Sud d'apprendre et de partager leurs propres expériences de stratégies innovantes qui facilitent la progression sur les OMD.

L'addendum partage un même souci avec les rapports de pays relatifs aux OMD, celui de présenter des évaluations rapides et simples, disséminées dans un langage clair et une argumentation irréfutable. L'addendum offre des conseils, n'impose pas des solutions. Il propose en outre des orientations sur certains autres questions et sujets, contribuant à enrichir le contenu analytique des rapports et à faciliter, dans le cadre de ces rapports :

- Une meilleure compréhension des pays des raisons qui font qu'il y a progression sur certains OMD mais pas sur d'autres, et, partant, de ce qui marche et ne marche pas;
- La mobilisation et la constitution de coalitions de partenaires nationaux (gouvernements, organismes multilatéraux, communautés, associations de la société civile, représentants du secteur privé et d'autres) travaillant ensemble à la mise au point d'un projet concret en vue de la réunion de haut niveau de 2010 sur les OMD, qui désigne les principaux obstacles à la réalisation des OMD et propose des solutions;
- La réaffirmation d'un engagement collectif et l'intensification des campagnes préconisant l'allocation de ressources humaines et financières accrues à la réalisation des OMD;
- La production et le lancement de campagnes de sensibilisation ciblées visant à inciter les parties intéressées à intensifier leurs efforts sur les OMD; et
- Le repositionnement stratégique et l'harmonisation des actions au niveau national avec les récents développements sur le plan international.

L'addendum propose des orientations sur les questions suivantes :

- Tendances et analyses des inégalités
- Désignation des principaux goulets d'étranglement qui freinent les progrès sur certains OMD
- Evaluation des effets de la crise économique sur la progression des OMD
- Evaluation des effets des changements climatiques sur la progression des OMD
- Evaluation d'exemples de bonne pratique qui contribuent à accélérer la progression et à faciliter leur reproduction et/ou extensibilité.

III. Intégration des nouvelles analyses dans la section des contenus des rapports de pays relatifs aux OMD existants

L'addendum, qui suit les grandes lignes de la 2nd note d'orientation sur l'établissement des rapports de pays relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (voir section 11 intitulée Contenus), et repose sur le principe de la prise en main du programme par le pays, propose des recommandations sur la manière d'intégrer les nouvelles analyses dans chaque rapport de pays. Les points en *italique gras dans cette section uniquement* précisent à quel endroit insérer les nouvelles analyses.

* Introduction, accompagnée d'une brève note explicative sur l'établissement du rapport et/ou de l'évaluation et sur la participation des différents acteurs aux débats, à la recherche et à la rédaction du document.

- Conditions de développement (par pays), y compris:
 - *Réalisations, facteurs déterminants et difficultés dans la réalisation des OMD*
 -

Pour chaque objectif et cible, les rapports devraient souligner :

- *Les tendances de progression dans la réalisation de chaque objectif des OMD entre 1990 et la dernière année où des données sont disponibles.*
- *L'analyse des inégalités (par région géographique, zones rurale ou urbaine, sexe ou groupes socio-économiques) dans les premiers stades de réalisation de certains objectifs, et les tendances de progression.*
- *La désignation des principaux obstacles à la réalisation de certains objectifs des OMD à partir des analyses des tendances, et comment les aborder.*
- *Les nouvelles difficultés aux conséquences imprévisibles dans la réalisation des OMD comme les crises financière et économique, la crise alimentaire et pétrolière, et les changements climatiques.*
- *La désignation des principaux facteurs qui ont contribué à accélérer la progression sur un objectif, énumération des meilleures pratiques au niveau national.*

* Un tableau ou "Situation en un coup d'oeil" résumant les chances d'atteindre certains objectifs et mesurant l'ampleur du soutien populaire aux OMD.

IV. Orientations sur les nouvelles analyses

- **Analyses des tendances et des inégalités**

Cette section propose des orientations sur les modalités d'entreprendre de simples analyses sur les tendances et les inégalités. L'analyse des tendances est indispensable à la désignation des cibles où la progression est lente ou ralentie (et dont la réalisation est, de ce fait, improbable d'ici à 2015), ou où les progrès sont satisfaisants et accélérés (permettant d'atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés). (2) C'est la première étape dans l'identification des principaux facteurs qui freinent ou facilitent *les progrès sur les OMD*, permettant aux décideurs d'adopter en connaissance de cause les mesures stratégiques les mieux adaptées à l'élimination des obstacles et à la réalisation accélérée des objectifs.

L'analyse des tendances s'effectue comme suit:

- Utilisant le modèle Excel à votre disposition, entrez les données de base de 1990 (où l'année la plus proche disposant de données fiables) et les données relatives à l'objectif à atteindre. Cela permettra de tirer une ligne droite entre les données de base et l'objectif fixé.
- Entrez ensuite les points de mesure à cinq années d'intervalle (par exemple, 1995, 2000, 2005 et l'année en cours) de la colonne des tendances, ou ceux pour lesquels des données sont disponibles (veuillez n'inclure aucune valeur zéro dans les deux colonnes).
- Le modèle produira automatiquement les graphiques correspondant à chaque objectif (voir le tableau 1 à titre d'exemple).

Il est désormais évident que les données nationales globales dissimulent souvent des disparités dans la progression des OMD au niveau sous-national. Il serait souhaitable de relever les diverses manifestations de ces disparités, notamment celles qui se produisent aux niveaux régional, ethnique, socio-économique et entre les sexes. Les pays capables de présenter des données ventilées sur l'état de progression des OMD ont une meilleure idée où se trouvent les poches de pauvreté ou les groupes marginalisés. Cet exercice permet aussi d'avoir une vue d'ensemble des inégalités à plusieurs niveaux, facilitant la mise en place d'actions ciblées. L'analyse des OMD au niveau sous-national devrait par ailleurs susciter un débat sur la part de responsabilité des autorités locales et de leurs partenaires pour le développement dans la réalisation des OMD. Les données comparatives au niveau sous-national (par Etat, département ou quartier) représentent un puissant facteur d'incitation à l'action.

Une méthodologie analogue à celle des tendances, mais utilisant des données ventilées par région, sexe, groupes ethnique ou socio-économique, pourrait servir de point de départ. Elle devrait examiner les différentes étapes d'avancement des OMD dans différents pays, et déboucher sur une meilleure compréhension de l'incidence des disparités sur la réalisation des OMD, et sur la manière d'en réduire la portée.

- *Désignation des principaux goulets d'étranglement qui freinent les progrès sur certains objectifs des OMD (3)*

Cette section propose aux gouvernements et à leurs partenaires pour le développement une méthodologie de désignation systématique et souple des goulets d'étranglement qui freinent la progression sur certains OMD. Cette démarche devrait faciliter la mise en place de mesures adaptées et ciblées, coordonnées entre les principaux partenaires.

La méthodologie systématique s'applique pour :

- La désignation des goulets d'étranglement les plus communs qui ralentissent la mise en place des activités programmatiques essentielles, dont l'élimination permettrait d'optimiser les résultats prévus sur les OMD.
- L'analyse des causes des goulets d'étranglement, permettant la formulation de solutions globales et objectives qui définissent clairement les rôles et responsabilités des différents partenaires pour le développement dans leur soutien aux efforts des gouvernements en matière d'OMD.
- L'établissement d'un cadre de débats objectif réunissant toutes les parties intéressées et de nature à renforcer le mécanisme de suivi des progrès accomplis, mesurés à l'aune de critères d'évaluation généralement acceptés.

Il est communément admis que la réalisation de la quasi-totalité des buts OMD nécessite la mise en place d'une combinaison ou d'un éventail de mesures efficaces. A titre d'exemple, l'OMD 5.B (accès à la médecine procréative universel) comporte plusieurs éléments. La question de la fécondité des adolescents (l'un des indicateurs) exigera l'adoption de certains types de mesures (mesures d'incitation, campagnes de promotion et d'information) destinées à garder les jeunes filles à l'école, à diminuer le nombre de mariages précoces, à aborder les questions de santé sexuelle et procréative dans les manuels scolaires et les campagnes d'information, à offrir des services de santé procréative de qualité destinés aux jeunes, notamment la planification familiale. Ces mesures, pour être efficaces, devront recevoir un soutien matériel et financier suffisant et être entièrement accessibles aux jeunes filles. Ces mesures sont généralement connues et figurent, entre autres, dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les plans de développement national axés sur les OMD et les stratégies et plans sectoriels axés sur les OMD.

Cette démarche devrait avoir comme point de départ l'évaluation de ou des OMD "sur la mauvaise voie" ou dont "la progression est lente", et en particulier les cibles à atteindre dans les OMD où la progression risque d'être inversée. L'analyse des OMD prioritaires devrait faire l'objet des questions-clés suivantes :

1. Est-ce que toutes les **mesures** programmatiques adaptées, factuelles, économiques et consacrées aux pays, **indispensables à la réalisation des OMD sur la mauvaise voie ou dont la progression est lente** ont été envisagées et mises en place intégralement et effectivement ?

2. Quels sont les **goulets d'étranglement dans les domaines de formulation et de planification de politiques, budgétaire et financier, et de prestations de services** qui freinent la mise en place intégrale et effective des mesures adoptées? Certains obstacles qu'il faudra surmonter sont d'ordre socioculturel, d'autres, qu'il faudra corriger, sont de nature différente.
3. Quelles sont les mesures que les gouvernements et leurs partenaires pour le développement peuvent adopter pour éliminer ces obstacles?

A titre d'exemple l'objectif d'assurer en permanence des soins obstétricaux d'urgence à toutes les femmes enceintes, mesure programmatique indispensable à la réalisation du but 5.A des OMD relatif aux taux de mortalité maternelle, pourrait s'avérer difficilement réalisable, d'où le besoin de trouver les causes d'une telle carence. L'analyse des tendances déjà entreprise (Section I) désignera les OMD les plus concernés par cette question.

1. **Quelles sont les mesures programmatiques confirmées pour cet objectif?**
2. Il est conseillé, dans un premier temps, d'énumérer les mesures programmatiques confirmées nécessaires à la progression sur une OMD donnée et les rendre accessibles à tous les ménages sur place. Il faudra ensuite nommer les mesures programmatiques qui ne sont appliquées qu'en partie, donc pas vraiment efficaces. Il est à noter que la liste des mesures programmatiques confirmées, même pour un seul but OMD, variera d'un pays à l'autre, selon les conditions particulières à chaque pays.
3. **Où se trouvent les principaux obstacles à la mise en place de mesures programmatiques en faveur des OMD?** La seconde étape consiste à repérer les principaux goulets d'étranglement qui nécessitent la mise en place de mesures en faveur des OMD, énumérées dans la phase précédente, mais qui n'ont pas eu les résultats escomptés. Le succès d'une mesure donnée implique parfois l'adoption de plusieurs mesures intermédiaires: à titre d'exemple, la disposition relative aux soins obstétricaux d'urgence pourrait nécessiter l'embauche et la formation de personnel paramédical, sa répartition dans le pays, et l'adoption de mesures incitatives axées sur les résultats. Les obstacles seront repérés en retraçant les mesures adoptées pour la réalisation d'un objectif sur le terrain. Cette démarche devrait être entreprise de façon systématique en formulant d'abord les questions de base, qui devraient se concentrer progressivement sur la nature précise des obstacles à éliminer comme condition préalable au succès des mesures appliquées. Cette approche permettrait non seulement de repérer les obstacles liés aux OMD, mais d'en découvrir d'autres plus généraux d'ordre sectoriel et macroéconomique, liés aux capacités de financement, à la géographie, aux conflits, aux préoccupations en matière d'environnement, aux inégalités des sexes et aux résistances socioculturelles.

Les questions devraient être regroupées autour des trois grands thèmes suivants : 1). Cadre de politiques et de planification; 2). Cadre financier et budgétaire; 3). Prestation de services au public (y compris la prestation de

services et la livraison de produits, et les activités de suivi et d'évaluation). Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour des exemples de questions portant sur les trois thèmes et qui sont de nature à faciliter votre analyse.

Thèmes	Exemple de questions
Cadre de politiques et de planification	Est-ce que les mesures programmatique en faveur des OMD reposent sur une stratégie politique et un mécanisme juridique appropriés?
Cadre financier et budgétaire	Est-ce que les ressources budgétaires prévues pour le financement des mesures programmatiques en faveur des OMD sont suffisantes?
Prestation de services au public	Est-ce que le nombre de prestataires de services formés et qualifiés est suffisant dans toutes les régions pour mener à bien les programmes en faveur des OMD? Est-ce que la quantité et qualité des produits nécessaires à l'exécution des programmes sont maintenus à des niveaux satisfaisants sur les lieux de prestation de services désignés?

Les obstacles socioculturels applicables à chacun de ces trois grands thèmes devraient figurer dans cette analyse.

4. **Comment classer ces goulets d'étranglement, quel est leur ordre prioritaire, et comment s'y attaquer?** Une fois les principaux obstacles désignés, il faudra, **dans un troisième temps**, en dresser la liste pour en discuter ou organiser des groupes de réflexion en vue de trouver d'éventuelles solutions, d'établir un ordre prioritaire, et de procéder à leur classement. Certains pays se heurteront à cette occasion à des problèmes plus généraux, comme un financement insuffisant, qu'il leur faudra résoudre avant de parvenir à des solutions satisfaisantes. A titre d'exemple, si la réalisation d'un objectif butte sur le nombre insuffisant de personnel de soins obstétriques d'urgence qualifié, il faudra peut-être envisager la mise en place de mesures de substitution telles que soutien technique, campagnes de sensibilisation et de promotion, renforcement des capacités, financement (4) et d'autres mesures, selon la nature des obstacles.
- **Evaluation des effets des crises internationales sur les OMD**

Les crises internationales qui ont éclaté depuis septembre 2003 ont touché tous les pays à des degrés divers. L'examen des incidences de crises analogues permet de comprendre comment celles-ci affectent le processus de développement humain et la réalisation des OMD. Cette section propose des orientations sur la manière d'évaluer les effets des crises internationales et leurs retombées sur les OMD, désigne plusieurs critères d'évaluation, propose des indicateurs utiles et la manière de les retracer jusqu'aux OMD. Fidèle au principe suivi par les Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le processus d'évaluation se veut rapide et simple, et le langage de ses messages clair. (5) L'évaluation devrait être entreprise de manière participative, en partenariat et avec l'accord des autres acteurs activement engagés dans ce domaine - universités, groupes de réflexion, ONG et autres, contribuant ainsi à la consolidation des activités des différents partenaires dans un ensemble cohérent et persuasif.

Les effets des crises sur le développement humain se manifestent par la baisse des revenus des ménages, l'impuissance des gouvernements à protéger leurs populations vulnérables et la détérioration de la qualité des services de santé et d'éducation élémentaires. La première l'onde de choc se manifeste habituellement par une diminution des revenus des ménages. Mais si ce manque à gagner force les ménages à se nourrir de façon moins nutritive, il finira par provoquer des déficiences cognitives permanentes chez l'enfant, des prédispositions aux maladies débilitantes chez l'adulte ou la mort prématurée. Les ménages seront peut-être capables de résister quelque temps à ces chocs, en tirant sur leurs économies; une fois celles-ci épuisées, toutefois, ils n'auront d'autre choix que de remettre une consultation chez le médecin ou de revenir sur leur décision d'investir dans l'éducation. Le manque à gagner n'est pas nécessairement réparti de façon uniforme entre tous les membres du ménage et peut affecter leur consommation de façon différente, accentuant les schémas d'inégalités traditionnels entre personnes de régions, d'ethnies, de sexes et d'âges différents.

Il est possible d'éviter ces conséquences si les ménages arrivent à satisfaire les besoins de consommation et d'investissement indispensables à la réalisation des OMD, grâce aux revenus additionnels de leur travail (6), de la vente de leurs biens, de crédits, de fonds envoyés de l'étranger, de transferts en espèces ou en nature et à l'utilisation des services essentiels à leur portée. Ces possibilités ne sont pas forcément ouvertes à tous les ménages ou alors pour une durée limitée; c'est pourquoi l'ampleur et la durée du manque à gagner sont déterminantes dans l'évaluation des conséquences de la crise sur les individus et le développement humain en général. Malheureusement, à la demande croissante de filets de protection et de services publics correspond une diminution des recettes et une situation financière délicate inhérente à la crise. Dans les conditions actuelles, la diminution des recettes publiques et les sombres perspectives de financement par les emprunts risquent de comprimer l'espace fiscal nécessaire au maintien des dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et à la couverture sociale. Il y a donc de fortes chances pour que les retombées de la crise sur les OMD soient graves et se fassent ressentir avec un temps de retard. Veuillez trouver ci-dessous la méthodologie détaillée du processus d'évaluation :

1. **Désignez les voies de transmission :** Les effets évidents et immédiats de la crise se sont répandus dans la plupart des pays par un ou plusieurs *voies de transmission*, à travers lesquelles la crise mondiale s'est transformée en crise nationale. Leurs manifestations les plus courantes ont été la contraction sensible des recettes d'exportation (pétrole, minéraux et autres matières premières, produits manufacturés), des recettes touristiques, des transferts de fonds de l'étranger, de l'APD, d'autres courants de capitaux, ou l'effondrement d'une partie importante des secteurs financier et bancaire.
2. **Évaluez les effets immédiats et à long terme sur les économies nationales et sous-nationales et les groupes de population :** Ces effets se manifestent sous les formes suivantes : diminution de l'emploi, réduction des salaires, rentabilité en baisse des petites entreprises et diminution du PIB, et aggravation des niveaux de pauvreté des ménages. Certains de ces effets ne se feront ressentir, du moins au début, que dans certaines régions ou professions. Mais si la crise se prolonge et les ménages et les gouvernements n'arrivent plus à y faire face, les premiers effets à plus long terme sur le développement humain et la situation sociale risquent d'apparaître : malnutrition, augmentation du nombre de grossesses involontaires et des taux de mortalité infantile, déclin des taux de scolarisation, détérioration de l'état de santé des populations et baisse des taux d'espérance-vie, parfois différenciés par sexe ou autres critères, et aggravation des tensions sociales et politiques.
3. **Évaluez la capacité d'intervention :** Le degré de gravité de ces conséquences à plus long terme (pour peu qu'elles se manifestent) dépend essentiellement de *la capacité d'intervention*. Les ménages bénéficiant d'un bon régime d'assurance et disposant de moyens financiers suffisants seront en mesure d'adapter leur niveau de consommation pendant la crise, évitant ainsi ses conséquences les plus graves. En revanche, les ménages pauvres n'ont que rarement accès aux mécanismes d'adaptation et leurs économies sont déjà entamées dans de nombreux pays par les augmentations des prix alimentaires et pétroliers récemment décrétées. Les fonds d'assistance communautaire, susceptibles de compenser un moment, risquent eux aussi d'être mis à mal. La capacité des gouvernements à intervenir est par conséquent décisive; elle comporte des facteurs économiques et de gouvernance. Parmi les facteurs économiques il y a la situation financière du pays - l'importance de son compte courant et sa capacité à maintenir ses dépenses dans les domaines essentiels de la santé et de l'éducation. Parmi les facteurs de gouvernance il y a l'étendue et la viabilité des filets de sécurité, et la capacité des gouvernements à apaiser les tensions sociales et politiques qui se manifestent en période de ralentissement prolongé.
4. **Définissez les facteurs aggravants par pays :** A titre d'exemple, une période de sécheresse ou une épidémie risquent d'aggraver la détresse économique et affaiblir la capacité des gouvernements à intervenir d'un point de vue financier. Une récente période de conflit ou d'affrontements ethniques présage peut-être une capacité de gouvernance affaiblie. La persistance des prix de consommation élevés dans un pays, notamment l'alimentation et le carburant, risque de grever davantage le pouvoir d'achat et d'annoncer une période de consommation alimentaire de qualité inférieure.

5. **Dressez la liste d'indicateurs d'évaluation des effets et de l'état de vulnérabilité -**

6.

7. **S'inspirant des étapes précédentes, choisissez les principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs par pays :** Certains de ces indicateurs sont facilement disponibles car ils relèvent du domaine public et sont remis à jour à des intervalles réguliers: il en est ainsi pour les estimations relatives aux recettes d'exportation, recettes touristiques, recettes fiscales provenant des impôts, ou dépenses engagées dans les principaux secteurs d'activité. Il sera donc possible de se faire une idée de la portée de leurs effets en comparant le niveau de ces indicateurs à celui des périodes correspondantes des années précédentes. D'autres indicateurs sont en revanche moins souvent disponibles, soit parce qu'ils ne sont pas recueillis très souvent (comme les indicateurs de nutrition infantile, de présence de personnel qualifié aux accouchements, de prévalence des contraceptifs et de besoins non satisfaits de planification familiale ou des taux de pauvreté), soient parce qu'ils ne sont pas recueillis du tout (comme l'indicateur de transferts de fonds de l'étranger). Il est évident que le nombre d'indicateurs et la fréquence avec laquelle ils sont recueillis varient d'un pays à l'autre. Pour la majorité des pays, toutefois, l'évaluation d'un petit nombre d'indicateurs est suffisante. Ces indicateurs pourront être désignés par les experts nationaux de chaque pays, qui pourront en outre retracer les sources et proposer des indicateurs de remplacement (notamment dans les cas où les mises à jour des principaux indicateurs ne sont ni fréquentes ni satisfaisantes).

8. **Choisissez les principaux indicateurs qualitatifs pour compléter les indicateurs quantitatifs :** Parmi les indicateurs qualitatifs figurent les reportages et articles des médias, les sondages d'opinion et autres enquêtes qualitatives. Ces indicateurs permettent de mesurer les impacts qu'il serait impossible de calculer autrement en raison de l'absence de données : à titre d'exemple, les incidences des crises, différenciées par sexe, seraient difficiles à évaluer du fait de l'absence de données ventilées. Ces indicateurs permettent également de confirmer les données quantitatives et d'offrir un visage humain, ce qui facilitera la diffusion des messages auprès d'un public plus large.

9. **Mesurez les impacts prévus sur les OMD :** Il n'y a pas suffisamment d'informations à l'heure actuelle pour mesurer avec précision l'impact de la crise, OMD par OMD. Les informations recueillies au stade précédent devraient toutefois suffire pour affirmer qu'un pays donné est sur la bonne voie, qu'il ralentit ses efforts, ou que les gains acquis s'inversent. L'évaluation de ces cas de figure reposerait sur l'expérience du pays (ou de pays similaires) lors des précédentes périodes de croissance ralentie (7), et les récentes évaluations directes de ce pays. A titre d'exemple, certaines institutions et ONG encouragent l'utilisation de technologies innovantes comme les SMS (services de messages courts) pour recueillir des données réelles sur la santé et l'éducation. Les comparaisons entre les "principaux" indicateurs actuels, comme les taux de croissance, les recettes et les dépenses, avec les tendances d'avant-crise peuvent également s'avérer utiles. Dans certains cas, les résultats négatifs n'affecteront probablement que certains groupes plutôt que l'ensemble de la population, et pourront être identifiés dans les études de cas.

Dans tous les cas, il serait souhaitable d'adopter la méthodologie suivie par les Rapports relatifs aux OMD, de s'en tenir à une analyse simple et de concentrer les efforts sur la diffusion de messages dont la teneur, tout en reposant sur des indices irréfutables, est claire et facile à faire passer. Le premier rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé Dispositif d'alerte : vulnérabilités et impacts (www.voicesofthevulnerable.com.net) offre un excellent exemple de la manière irréfutable de décrire les effets de la crise.

- **Evaluation des effets des changements climatiques sur la progression sur les OMD**

Cette section oriente le travail d'évaluation qualitative des effets des changements climatiques sur les OMD. Ces orientations s'apparentent à celles ayant trait aux effets de la crise économique mondiale sur le développement humain. Ce qui les sépare est la variété des voies de transmission et le fait qu'elles ne reflètent que les changements imputables aux conditions climatiques qui ont des incidences sur les OMD. Certains indicateurs nommés plus tôt sont applicables pour les changements climatiques; d'autres, toutefois, comme les prévisions de changement des rendements agricoles ou les taux de prévalence des maladies seraient également utiles. Les pays souhaiteront peut-être utiliser les indicateurs et suivre les orientations ci-dessous pour établir et mettre en place un mécanisme de suivi de base de données à partir duquel ils pourront évaluer dans leurs prochains rapports les effets des changements climatiques sur les OMD. A partir de là, les pays souhaiteront peut-être aussi entreprendre des évaluations prospectives. L'utilisateur devrait consulter, comme point de départ de cette évaluation qualitative, les publications du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier ses rapports d'évaluation qui sont remis régulièrement à jour et offrent une base empirique solide pour la compréhension des voies de transmission potentielles et de la portée des effets des changements climatiques. (<http://www.ipcc.ch/publication>)

De même, il est important d'entreprendre cette évaluation de manière participative en recherchant des partenariats et des accords avec d'autres acteurs activement engagés dans ce domaine - ONG environnementales, universités, groupes de réflexion et d'autres. Plusieurs membres du GNUD travaillent également sur leurs propres évaluations des effets potentiels, ce qui constitue une précieuse source de renseignements. Veuillez trouver ci-dessous la méthodologie détaillée de l'évaluation et la manière de la présenter dans l'encadré du Rapport de pays relatif aux OMD:

1. **Désignez les voies de transmission :** Il y a trois voies de transmission principales à travers lesquelles les effets des changements climatiques se manifestent sur les OMD : changements à long terme de températures, de précipitations et des niveaux des mers; réchauffement et variabilité des précipitations; et aggravation des conditions climatiques - assurant la continuité à l'abri des tensions et des chocs. Ces voies de transmission ne se répartissent pas uniformément dans le monde et c'est pourquoi le Quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental (AR4) est un outil de départ utile pour désigner les voies de transmission

particulières à chaque région. Dans certains cas, le programme national d'action et de communications pour l'adaptation aux changements climatiques fournira des renseignements supplémentaires pour chaque pays.

2. **En cas d'aggravation des conditions climatiques, énumérez ses effets immédiats sur l'économie nationale et les OMD :** Les effets directs des conditions climatiques extrêmes, la variabilité climatique croissante (tempêtes côtières, inondations) sont évidentes : cultures emportées, infrastructures publiques (écoles, installations médicales, etc.), privées (entreprises) et propriétés endommagées ou détruites, possessions des ménages comme le cheptel détruites, vies perdues. L'ampleur et la fréquence de ces phénomènes déterminent leur impact immédiat sur la production sectorielle (agricole, industrielle, énergétique). Les effets de ces phénomènes climatiques se retrouvent aussi dans les indicateurs macroéconomiques comme les taux de croissance du PIB, le nombre d'emplois et le montant des recettes publiques. Les ménages sont également affectés de manières différentes : pertes de vie, manque à gagner, destruction de biens, insécurité alimentaire, détérioration des conditions de santé, baisse du niveau de l'enseignement, et perspectives d'appauvrissement ou d'enlèvement dans la pauvreté. La pénurie des services dans des domaines comme l'alimentation en eau potable et mise en place d'installations d'assainissement, soins de santé, réserves alimentaires, couverture sociale et macro-financement les toucheront également. La situation des ménages (en terme de richesses) déterminera généralement le degré de gravité de leurs pertes et le nombre d'alternatives à leur disposition pour s'en sortir. Le comportement d'un pays donné lors d'une précédente expérience similaire serait également un important facteur de prévision de son comportement à l'avenir.
3. **En cas de changements de températures, des volumes de précipitations et des niveaux des mers durables, indiquez les changements biophysiques probables, leurs effets à court terme et à long terme :** Les changements durables des conditions climatiques devraient entraîner des changements biophysiques, touchant particulièrement les écosystèmes (agro-écologique, forestier, d'eau douce, marin et autre), et entraîner la détérioration quantitative et qualitative des services qu'ils fournissent (eau salubre, formation des sols, production végétale, poissons, forêts, carburant, régulation des inondations, régulation climatique), ainsi qu'une modification de la carte des maladies les plus répandues. Leurs effets pourraient revêtir un caractère d'extrême gravité (aggravation de l'insécurité de l'eau, réduction sensible des rendements agricoles, etc.). La détérioration quantitative et qualitative des services est inextricablement liée aux changements dans la production sectorielle, qui se manifeste par la diminution de la production énergétique, alimentaire (poissons, cultures agricoles, animaux sauvages et plantes, forêts, pâturages libres, produits d'élevage), eau, tourisme et la propagation des maladies. Ces retombées se répercuteront aussi dans les indicateurs

économiques sous la forme d'une diminution des taux de croissance du PIB, d'une réduction du nombre d'emplois et d'une baisse des recettes publiques, et d'une aggravation de la pauvreté. Ces mauvais indicateurs ne manqueront pas d'avoir des conséquences de longue durée sur le développement humain et la situation sociale : malnutrition, augmentation des taux de mortalité des nourrissons et infantile, taux de scolarisation en baisse, détérioration des conditions de santé et diminution des taux d'espérance-vie et aggravation des tensions sociales et politiques. Très souvent, les effets climatiques ont des répercussions démesurées sur les femmes, et il serait important, notamment pour les OMD3 et OMD5, de tenter de circonscrire les voies de transmission de ces types d'effets.

4. **Compte tenu de la nature des voies de transmission et de leurs effets potentiels, énumérez les alternatives d'adaptation valables et décrivez leur état d'avancement :** Il y a de nombreuses solutions alternatives d'adaptation, permettant soit de s'attaquer directement aux dangers climatiques par le biais d'infrastructures et d'investissements de prévention, soit de renforcer la capacité des gouvernements et des ménages à faire face à ces phénomènes. La liste des alternatives figure dans le Quatrième Rapport d'évaluation (AR4) du Groupe d'experts intergouvernemental. Veuillez comparer si possible cette énumération avec l'état d'avancement de ces alternatives dans votre pays et les mesures prises pour accélérer leur adoption. Par ailleurs, au cas où des évaluations ont été menées sur les OMD concernés par les changements climatiques, les pays souhaiteront peut-être de s'y référer pour calculer les ressources supplémentaires nécessaires au financement de mesures visant à corriger les effets de ces changements et à maintenir la progression sur les OMD.
5. **Evaluation des bonnes pratiques permettant d'accélérer la progression sur les OMD.** Cette section présente un modèle d'établissement de rapport sur les bonnes pratiques qui peut être reproduit et servir d'outil d'apprentissage et d'échanges Sud-Sud. L'analyse des tendances déjà entreprise (Section 1) indiquera quels OMD seront concernés par une telle approche. L'accent devra être mis sur les *principaux facteurs positifs ayant facilité* la progression sur un ou plusieurs objectifs évalués. L'évaluation devra examiner les facteurs immédiats et les conditions sous-jacentes ayant contribué à la réalisation de l'objectif et offrir des exemples extraits de l'analyse existante. Il faudra aussi insister sur le rôle crucial des stratégies innovantes, lesquelles, tout en contribuant à la réalisation d'un OMD donné, facilitent la progression sur d'autres OMD, comme la lutte contre le VIH/sida, l'égalité des sexes et la préservation de l'environnement, et sur les nouvelles preuves de la contribution des facteurs énergétiques, technologiques et de gouvernance à la réalisation des OMD.
 - **Action/Intervention sur les OMD**
 - **Résultat souhaité :** Quels sont l'un ou les objectifs visés par cette action ou intervention?

- **Objectif (description du problème) :** Quel a été le principal obstacle à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs mentionnés ci-dessus que l'action ou l'intervention visaient à faciliter? Les obstacles pourraient se présenter dans les domaines suivants: 1). Politiques et planification; 2). financier et budgétaire; et 3). Prestation de services au public (en particulier la prestation de services et livraison de produits, et les activités de suivi et d'évaluation).
- **Résultat de l'intervention :** Veuillez décrire les résultats obtenus par l'action ou l'intervention du point de vue portée, efficacité et équité.
- **Sommaire :** Veuillez résumer en trois paragraphes au maximum l'action ou l'intervention du point de vue rendement, durée et coûts encourus.
- **Principaux facteurs de succès :** Quels ont été les principaux facteurs ayant contribué au succès de l'intervention, en tenant compte de l'importance des facteurs immédiats et des conditions sous-jacentes? Veuillez décrire les activités qui ont le plus contribué à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles.
- **Leçons apprises :** Veuillez résumer *les principales leçons susceptibles d'être reproduites* en matière de politiques et de programmation nationales, de nature à accélérer et à maintenir la progression sur les OMD. Ce ou ces paragraphes devraient s'achever sur la présentation des mesures factuelles les plus efficaces et la manière d'accélérer leur mise en place, notamment celles qui ont le plus contribué à l'élimination des obstacles.

V. Directives actualisées sur les statistiques

En tant qu'outil d'information au service du public, un rapport sur les OMD ne peut transiger sur la qualité des données. Sa crédibilité dépend, en grande partie, de la fiabilité des informations qu'il dissémine. Les données disponibles pour des pays et/ou les objectifs fixés doivent être maniés avec prudence, en raison de la faible couverture des indicateurs, de la difficulté de disposer de deux points de mesure pour la plupart des indicateurs et de l'incohérence généralisée des données provenant de sources différentes. Seules les données qui font l'unanimité pour leur précision, fiabilité et cohérence comme celles provenant de sources dignes de foi comme les ministères de la planification, les organismes de statistiques et les banques centrales doivent être utilisées et leurs sources clairement citées dans les tableaux et diagrammes.

Les équipes de pays de l'ONU devraient encourager la consultation avec les organisations concernées, comme l'agence nationale des statistiques, les administrations de transmission, universités, organismes de recherche et ONG, sur la fiabilité des données, notamment les recensements, les mécanismes d'établissement des rapports et les enquêtes sur les ménages. Les rapports sur les OMD devront aussi signaler les cas où l'exercice d'évaluation n'a pu se dérouler de manière satisfaisante

en raison du manque de données, de leur fiabilité douteuse ou de l'incohérence des sources. Ces carences devraient déclencher des interventions visant à renforcer les capacités statistiques (8).

VI. Actualisation du processus consultatif sur la présentation des rapports relatifs aux OMD et de l'assistance du système de l'ONU

La participation des organisations de la société civile et des autres parties intéressées dans le processus d'établissement des rapports relatifs aux OMD se fera par pays. Il serait toutefois souhaitable d'établir une collaboration étroite avec ces organisations, en particulier celles qui se tiennent normalement à l'écart du débat politique, notamment les associations de femmes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés, afin de solliciter leur soutien et d'obtenir l'accord de partenaires importants sur la progression des OMD. La participation d'un plus grand nombre de partenaires pour le développement retardera forcément le processus d'établissement des rapports, mais favorisera la formation de coalitions plus larges en faveur des OMD et suscitera l'engagement plus actif des acteurs nationaux dans les activités liées aux OMD, notamment en matière de priorités nationales, d'allocation des ressources et de réformes politiques. Le meilleur moyen d'assurer la participation des organisations de la société civile est de préciser, dès le départ, la manière dont cette participation sera sollicitée et prise en compte.

En 2009, l'assistance accordée par le système de l'ONU aux équipes de pays de l'ONU a été proposée aux gouvernements pour faciliter, entre autres, l'établissement des rapports de pays relatifs aux OMD. Le Support réseau fait appel aux conseillers régionaux et internationaux qui travaillent dans le système de l'ONU, notamment les institutions non-résidentes. Le *UN in-kind technical support : UNDG/MDG Policy Network* facilite l'assistance directe du système de l'ONU aux équipes de pays de l'ONU. Le Support réseau dispose d'un fichier de conseillers internes des organismes du Groupe de l'ONU pour le développement. Les équipes de pays peuvent envoyer des demandes d'assistance de l'ONU (mission conjointe de l'ONU ou examen électronique) par le biais de "On-Line Request Form" (formulaire de demande en ligne) sur le site suivant : www.undg-policynet.org

ANNEXE 1 : Liste officielle des indicateurs relatifs aux OMD

En vigueur le 15 janvier 2008

**Tous les indicateurs doivent être ventilés autant que possible
par sexe et zone rurale/urbaine**

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles

(D'après la Déclaration du Millénaire)

1. Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A. : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 1.B. : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Cible 1.C. : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 2.A. : Faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A. : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

Cible 4.A. : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A. : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Cible 5. B. : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida , le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.B. :D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Cible 6.C. : D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Objectif 7 : Préserver l'environnement

Cible 7.A. : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Cible 7. B. : Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Cible 7.C. : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Cible 7. D. : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement

Cible 8.A. : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Cela implique un engagement pour la bonne gouvernance, le développement et la réduction de la pauvreté, aux niveaux national et international

Cible 8.B. : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cela implique : ouvrir l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés en franchise de droits et hors quota; renforcer les programmes d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et annuler la dette publique bilatérale; accroître l'APD aux pays engagés dans la réduction de la pauvreté

Cible 8.C. : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (par le biais du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et la déclaration issue de la 22^e session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Target 8.D. : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Cible 8. E. : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 8. F. : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateurs relatifs au suivi de la progression

1. Proportion de la population avec moins de 1 dollar par jour (9)

2. Taux d'écart de la pauvreté
3. Part du quintil le plus pauvre dans la consommation nationale
4. Taux de croissance du PIB par personne employée
5. Taux d'emplois par rapport à la population
6. Proportion des personnes employées qui vivent avec moins de 1 dollar par jour
7. Proportion des travailleurs familiaux indépendants et rémunérés par rapport au nombre d'emplois
8. Prévalence de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans
9. Proportion de la population en-dessous du niveau minimal de consommation d'énergie alimentaire

1. Taux de scolarisation nette dans l'enseignement primaire

2. Proportion des élèves de 1^e classe primaire qui atteignent la dernière classe primaire
3. Taux d'alphabétisation des hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans

4. 1. Pourcentage des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire
5. 2. Part des femmes dans les emplois rémunérés du secteur non-agricole
6. 3. Proportion des sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux

1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
2. Taux de mortalité infantile
3. Pourcentage des enfants de 1 an immunisés contre la rougeole

1. Taux de mortalité maternelle
2. Pourcentage des naissances en présence de personnel de santé qualifié
3. Taux de prévalence des contraceptifs
4. Taux de naissance chez les adolescents
5. Couverture des soins prénatals (au moins une consultation et au moins quatre consultations)
6. Besoins de planification familiale non satisfaits

1. Prévalence du VIH chez les 15 à 25 ans
2. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque
3. Proportion des 15 à 24 ans ayant des notions correctes de VIH/sida
4. Pourcentage de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
5. Proportion de la population avec infection aiguë à HIV ayant accès aux médicaments antirétroviraux
6. Taux d'incidence et de mortalité liés au paludisme
7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnés d'insecticides
8. Proportion d'enfants fiévreux de moins de 5 ans suivant un traitement anti-paludisme approprié
9. Taux d'incidence, de prévalence et de mortalité liés à la tuberculose

10. Proportion des cas de tuberculose dépistés et guéris dans le cadre des stages de formation accélérée
1. Proportion des terres couvertes par les forêts
2. Quantité totale d'émissions CO2 par personne et par dollar de PIB
3. Consommation de substances appauvrissant l'ozone
4. Proportion des stocks de poissons dans des limites biologiques sûres
5. Proportion d'utilisation de la quantité totale des ressources d'eau
6. Proportion des régions terrestres et maritimes protégées
7. Proportion des espèces en voie de disparition
8. Proportion de la population utilisant une meilleure source d'eau potable
9. Proportion de la population utilisant de meilleurs services d'assainissement
10. Proportion de la population qui vit dans les taudis

Certains indicateurs figurant ci-dessous font l'objet d'un suivi à part pour les pays les moins avancés (PMA), l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement.

Aide publique au développement (APD)

1. Pourcentage de l'APD nette et globale consenti aux pays les moins avancés (PMA) par rapport au revenu national brut des donateurs OCDE/CAD
2. Pourcentage du montant total d'APD bilatérale et sectorielle des donateurs OCDE/CAD réservé aux services sociaux de base (éducation primaire, soins de santé essentiels, alimentation, eau salubre et assainissement)
3. Pourcentage de l'aide bilatérale publique au développement des donateurs OCDE/CAD accordé sans conditions
4. Pourcentage de l'APD reçu par les pays en développement sans littoral par rapport à leurs revenus nationaux bruts
5. Pourcentage de l'APD reçu par les petits Etats insulaires en développement par rapport à leurs revenus nationaux bruts

Accès aux marchés

6. Pourcentage des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés en franchise de droit
7. Moyenne des droits de douane imposés par les pays en développement sur les produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement
8. Estimation du soutien agricole aux pays de l'OCDE par rapport à leurs produits nationaux bruts
9. Proportion de l'APD accordé au renforcement de la capacité commerciale

Endettement tolérable

10. Pays ayant atteint leur point de décision PPTE et pays ayant atteint leur point d'achèvement PPTE (cumulatif)
11. Allègement de la dette dans le cadre des Initiatives PPTE et IADM
12. Pourcentage du service de la dette par rapport aux exportations de biens et de services
13. Pourcentage de la population avec accès durable aux médicaments de base abordables
14. Lignes téléphoniques pour 100 personnes
15. Abonnés au cellulaire pour 100 personnes
16. Internauts pour 100 personnes

Les objectifs et cibles du Millénaire pour le développement ont pour source la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par 189 pays, notamment 147 chefs d'Etat et de gouvernement (<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>) et un accord conclu en 2005 par les Etats membres à l'occasion du Sommet mondial 2005 (Résolution A/RES/60/1 de l'Assemblée générale, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>). Les objectifs et les cibles sont interdépendants et doivent être traités comme un tout. Ils symbolisent le partenariat entre les pays développés et les pays en développement “pour créer un climat propice – aux niveaux tant national que mondial – au développement et à l'élimination de la pauvreté”.

Tableau de travail 2010

(To whom it may concern: translated just what is in red)

Planification d'actions conjointes avec les acteurs du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, politiques et humanitaires de l'ONU (par exemple PNUAD plus, Cadre stratégique intégré)

Application et conformité de l'AHTM au niveau national

Etat d'avancement des mesures visant à renforcer la collaboration et augmenter le rendement des activités commerciales de l'ONU en vue de la mise en place des programmes (services et locaux communs)

STATISTIQUES VITALES RELATIVES AUX EQUIPES DE PAYS DE L'ONU

Indiquez les missions pluridimensionnels de maintien de la paix et politiques dans le pays

Indiquez les groupes thématiques associés autres que les Equipes de pays de l'ONU pour englober les acteurs de maintien de la paix et humanitaires de l'ONU

Série 100

Série 200

Série 300

Accords de services spéciaux (SSA)

Programme des administrateurs auxiliaires (JPO)

Volontaires des Nations Unies (VNU)

Autres modalités (détachements, prêts, bourses, etc.)

Série 100

Série 300

Accords de services spéciaux (SSA)

Contrats de services

Volontaires des Nations Unies (NU)

Autres modalités (détachement, prêts, bourses, etc.)

Y a-t-il un Cadre stratégique intégré (différent du PNUAD)?

Y a-t-il des activités de soutien de l'Equipe de pays à la coopération Sud-Sud?

Oui

Non

Prière de préciser :

Désignez les missions de maintien de la paix et politique multidimensionnelles de l'ONU dans les pays

Outre les équipes de pays de l'ONU, veuillez indiquer les groupes thématiques autorisés à inclure les acteurs du maintien de la paix et humanitaires de l'ONU

Série 100

Série 200

Série 300

Accords de services spéciaux

Programme des administrateurs auxiliaires

Prière de préciser :

L'Equipe de pays poursuit-elle une stratégie coordonnée visant à renforcer les capacités nationales?

Oui

Non

Prière de préciser :

L'Equipe de pays accorde-t-elle une aide financière directe?

Oui

Non

Prière de préciser :

Les activités de l'Equipe de pays a-t-elle complétement-elles celles des institutions de Bretton Woods?

Oui

Non

Prière de préciser :

Les activités de suivi et d'évaluation du PNUAD sont-elles conformes aux systèmes nationaux?

Oui

Non

Prière de préciser :

L'Equipe de pays de l'ONU conduit-elle son évaluation de l'efficacité de l'aide accordée indépendamment des mécanismes de suivi de la Déclaration de Paris?

Avez-vous mis en place de nouveaux services communs depuis l'année dernière?
